

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2020 A 20H00

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle paroissiale, plus vaste pour respecter les mesures de distanciation, sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Présents : AUPECLE Valérie – Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF – Jean-Marc DURY – Didier FENEON – Patrice MAILY – Magali MATHIEU – Valérie PILLOUX – Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 25 mai 2020

Date affichage : 25 mai 2020

M Maily est déclaré secrétaire pour le procès-verbal et 2 assesseurs sont nommés :
M Dury ou Mme Sampaix

1/ ELECTIONS DU MAIRE sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur Patrice MAILY.

Monsieur ROUX est élu **MAIRE** par 10 voix et 1 abstention.

Installation de Monsieur ROUX Didier, Maire.

2/ Délibération pour déterminer le nombre d'adjoints : 3 adjoints.

Ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

11 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention.

3/ Election des 3 adjoints :

- 1^{er} adjoint* : Valérie PILLOUX élue avec 7 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention au 2nd tour
- (Au premier tour : 5 voix pour Patrice MAILY, 5 voix pour Valérie PILLOUX et 1 abstention.
- Au deuxième tour est élue Valérie PILLOUX avec 7 voix.)

- 2^{ème} adjoint : Patrice MAILY élu avec 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention au 1^{er} tour

- 3^{ème} adjoint : Serge BERTILLOT 10 voix pour et 1 abstention au 1^{er} tour

4/ Délibération pour fixer le montant des indemnités du Maire et de ses adjoints :

Indemnités du Maire : 25,50 % de l'indice brut terminal

Indemnités des 3 adjoints : 9,9 % de l'indice brut terminal

Au 1^{er} janvier 2020, la valeur de l'indice brut terminal est de 3 889.40 €.

11 voix pour.

5/ Désignation des délégués de la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

Un titulaire : Didier ROUX

Un suppléant : Valérie PILLOUX

11 voix pour.

6/ Délibération pour désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais :

Deux titulaires : Jean-Marc DURY, Armand BRIGAUD

Deux suppléants : Didier FENEON, Serge BERTILLOT

11 voix pour.

7/ Délibération pour désignation des délégués au Comité territorial du SYDESL :

Deux titulaires : Serge BERTILLOT, Didier FENEON

Un suppléant : Joëlle SAMPAIX

11 voix pour.

8/ Délibération pour déterminer le nombre de membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action

Sociale :

6 membres du conseil : Patrice MAILY, Valérie AUPECLE, Magali MATHIEU, Jean-Marc DURY, Joëlle SAMPAIX, Delphine DUCERF

11 voix pour.

9/ Délibération pour désignation de membres du Conseil Municipal au CCAS :

Didier ROUX, président,

Les 6 membres extérieurs au Conseil Municipal seront désignés par arrêté du Maire.

11 voix pour.

10/ Délibération pour désignation des délégués au SIVU du Charolais Refuge-Fourrière :

Titulaire : Armand BRIGAUD

Suppléant : Didier ROUX

11 voix pour.

11/ Participation financière annuelle des familles au transport scolaire communal pour l'année 2020/2021 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une participation financière annuelle est demandée aux familles dont les enfants utilisent le ramassage scolaire de la commune. Il informe que la participation demandée par famille était de :

* pour les années 2011/2012 et 2012/2013 : 40 euros

* pour l'année scolaire 2013/2014 : 45 euros

* depuis l'année scolaire 2014/2015 jusqu'à 2019/2020 : 50 euros.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir pour l'année scolaire 2020/2021 une participation annuelle de 50 euros à chaque famille, ayant un ou plusieurs enfants utilisant le bus scolaire de la commune de St Julien de Civry.

11 voix pour.

12/ Création emploi et grade agent technique :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison du départ en retraite de l'ancien agent technique de la collectivité, il convient de créer un emploi permanent à temps non complet de 34 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget à compter du 1er juin 2020 :

Nombre d'emploi : 1

Grade : adjoint technique principal de 2ème classe

Niveau de recrutement : échelon 9

Temps de travail : 34 heures Hebdomadaires.

Conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à un agent contractuel pour faire face à la vacance de l'emploi pour une durée de 1 an. La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 471.

Florent BILLARD d'Oyé commencera ses fonctions d'agent technique au 1^{er} juin 2020.

11 voix pour.

13/ Location Bar Restaurant :

Le Maire, Didier ROUX, expose au Conseil Municipal que les locaux du bar-restaurant sont libres à la location. Monsieur Thomas Lorton a choisi de reprendre son exploitation dont l'activité principale sera bar-restauration-traiteur.

Didier ROUX propose de faire établir un bail commercial de courte durée de 23 mois par Maître COSTET, notaire à Charolles (71), sachant que le bail prendra effet au 15 juin 2020, de remettre les clés à Monsieur Thomas Lorton à la signature du bail pour lui permettre l'aménagement des locaux. Le loyer mensuel sera de 300 euros HT par mois pour la partie commerce uniquement, un dépôt de garantie de 1 mois sera demandé, soit 300 euros. Le conseil décide de faire payer le 1^{er} loyer au 01 Septembre 2020, (soit 2,5 mois non appelés) en dédommagement des travaux de réfection (peinture, sols, ampoules, etc.) effectués par Thomas LORTON.

10 voix pour. 1 abstention

14/ Vente matériel bar restaurant au futur locataire :

Monsieur le Maire explique que Thomas LORTON, exploitant du bar restaurant à compter du 15 juin 2020, souhaite acquérir du matériel stocké dans le bar restaurant (réfrigérateurs, tables, chaises, lave-vaisselle...) pour un montant de 330 € TTC.

10 voix pour. 1 abstention.

15/ Encaissement dons pour fabrication des masques covid-19 :

Le maire rappelle la formidable mobilisation des Juliennois qui a permis la fabrication de près de 1 000 masques en tissus distribués à la population. Dans le cadre de cette opération des habitants de la commune ont effectué des dons pour un total de 90 euros et il convient de les encaisser.

11 voix pour.

16/ Suppression emploi permanent :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'il conviendrait à compter du 1er juin 2020 de supprimer les emplois suivants de la collectivité :

1/ Un emploi de garde champêtre chef échelon 9 fixé à 1 heure hebdomadaire

2 /Un emploi d'adjoint technique échelon 9 fixé à 31 heures hebdomadaire.

11 voix pour.

Divers :

1/ Réflexion sur les possibles Commissions Internes au Conseil Municipal :

- Voierie
- Bâtiment
- Cimetière
- Fleurissement
- Tourisme-Culture-Patrimoine et communication
- Economie, Commerces, Aménagement du Bourg, et Urbanisme : commission répartie en cellules de travail
- Ecole
- Budget

2/ Délégation de fonction des adjoints :

Le Maire explique qu'il y a nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints :

1^{er} adjoint : Valérie PILLOUX

2^{ème} adjoint : Patrice MAILY

3^{ème} adjoint : Serge BERTILLOT

3/ Remboursement au boulanger des charges d'électricité :

Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal que le compteur électrique au nom de la commune installé à la Médiagora comptabilise les flux de chauffage et eau chaude des 2 logements, de la boulangerie et de la Médiagora.

Il a été nécessaire de procéder à la régularisation des charges de chauffage et de sanitaire eau chaude des locataires CARLIER Laurent et Edith pour la période du 13 mars 2019 au 3 mars 2020.

Il explique que des compteurs individuels sur chaque pompe à chaleur permettent d'effectuer des relevés. Ces relevés sont rapprochés des factures EDF reçues au nom de la commune pour vérification.

Après calculs, il apparaît que les locataires CARLIER Laurent et Edith avaient trop versé 374 euros pour la période du 13 mars 2019 au 3 mars 2020. Le remboursement a été effectué le 31 mars 2020.

4/ Bâtiment garderie : sécheresse 2018 :

Notre assurance Groupama a décidé de prendre en charge l'intervention d'une entreprise hydro géotechnique (3 456 € TTC) pour connaître les raisons réelles des fissures apparues dans le bâtiment.

5/ Cimetière :

Le Maire explique que la commune réfléchit à l'entretien de son cimetière en s'interdisant l'utilisation de désherbants et en engazonnant.

Un devis a été reçu en mairie pour un coût de 4 440 € TTC pour l'engazonnement des allées et entre les tombes avec un gazon spécifique.

La Région peut aider à financer la dépense.

6/ Bornes à incendie :

Les sapeurs-pompiers ont effectué la reconnaissance des points d'eau d'incendie.

Il sera urgent de prévoir de débroussailler pour laisser visible et accessible les bornes à incendie.

7/ Reprise des écoles et protocole sanitaire :

Depuis le 18 mai, sur la base du volontariat, les enfants ont pu revenir à l'école.

Un protocole sanitaire strict a été établi pour le personnel communal :

- Désinfection des 2 salles de classe et de la garderie tous les soirs
- Désinfection des sanitaires intérieurs et extérieurs 2 fois par jour
- Nettoyage de la garderie après chaque passage
- Désinfection du bus communal matin et soir.

Questions diverses :

1/ Présentation du nouvel agent communal : Au début du conseil municipal, le maire présente Florent Billard au conseil, (il prendra ses fonctions le 02 Juin prochain) et lui présente les principales modalités de son poste.

2/ Extincteurs :

La vérification se fera le lundi 8 juin au matin par la société Desautel. Florent Billard accompagnera la personne dans chaque bâtiment et véhicule concernés.

3/ Secrétariat de mairie :

Une vitre de protection a été installée au secrétariat de mairie pour un coût de 90 € HT.

4/ Préparation budget :

Vendredi 5 juin à 18h30 en mairie.

5/ Masques remis par la Communauté de Communes le Grand Charolais :

471 masques lavables en tissu (fabrication à Montluçon) sont à remettre aux habitants de la commune. La maire informera la

population par la Poste et les masques seront à retirer dans les locaux de la Médiagora courant Juin ; les dates seront précisées.

6/ Antenne téléphonique

L'antenne devrait être branchée le 11 Juin prochain.

7/ Pique-nique communal

Compte tenu du contexte sanitaire le conseil préfère annuler le pique-nique communal pour cet été.

8/ Nettoyage du bourg/cimetière et fleurissement

Le samedi 06 Juin de 9H à 16H une journée entretien et fleurissement du bourg est organisée. Les conseillers en appellent aux bonnes volontés. Le repas de midi sera offert par la municipalité.

Prochaine réunion de Conseil Municipal :
Vendredi 12 juin à 20 h 30 à la salle de la Mairie